Image not found or type unknown

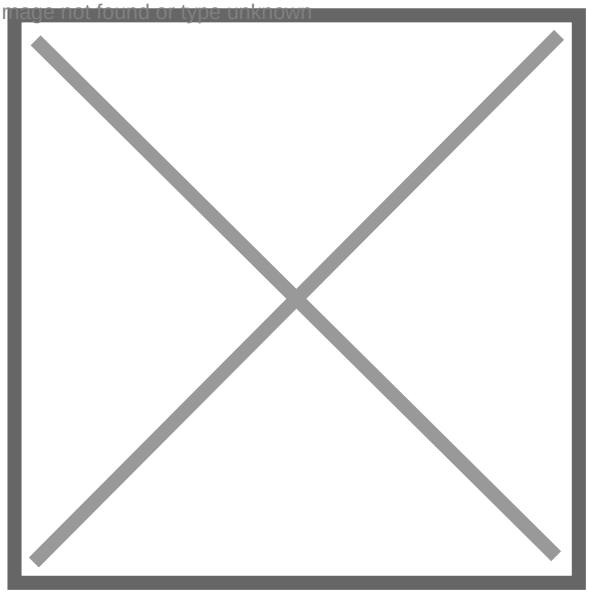

Litige achat véhicule sur leboncoin

Par **Traxman**, le **17/04/2010** à **13:37**

Bonjour à tous

Je m'en remets à vous pour un litige suite à l'intention d'achat d'un véhicule sur leboncoin

Je vous explique l'histoire:
Je suis allez voir un véhicule avec intention de l'acheter, mais le vendeur n'avait pas fait de contrôle technique, donc invendable à ce moment la. J'avais amner un chèque de banque de la valeur de l'achat, et j'avais conclu avec le vendeur que l'encaissement du chèque se ferait après notre prise de possesion du véhicule une fois le contrôle technique effectué, et notre approbation de celui-ci (en cas de vice cachés donc, aucun papier concernant la vente n'ayant été signé, et nous avons reçu de la part du vendeur une confirmation de sa possession du chèque, et d non-encaissement pour le moment).
Une semaine plus tard, j'ai reçu le rapport du CT, et à la vu de celui-ci, nous avons décidé d'annuler notre vente (beaucoup de vices cachés mis à jour lors du contrôle technique (défaut d'étanchéité de la boite et du moteur, corrosion perforante/fissure du berceau...), nous avons contaccté le vendeur, qui nous a répondu par email qu'il avait bien reçu notre demande d'annuler, mais que si nous revenions sur notre déision, il était prêt à nous faire une ristourne car il s'était engagé personnellement dans d'autres achats.
Nous lui avons laissé il y a deux semaines un message sur sa boite vocal, lui sommant de nous renvoyer le chèque de banque, sous peine de poursuite judiciaire.
Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis, lorsque nous avons contacté notre banque aujourd'hui, ou on nous a confirmé que le chèque de 12.000€ avait été encaissé par la vendeur...

Donc j'aimerais savoir quelle procédure adopter pour pouvoir récupérer mon argent, l'idéal étant à l'amiable (mais j'aimerais être au courant des procédures tout de même), mais s'il n'y

a pas d'arrangement, comment porter ceci en justice.

Merci de votre aide
Cordialement
Anthony

Par **jeetendra**, le **17/04/2010** à **14:00**

[fluo]Ordre des Avocats de Chalon sur Saône[/fluo]
Palais de Justice
Rue Emiland Menand
71100 Chalon sur Saône
Tél : 03.85.48.18.68 - Fax : 03.85.93.57.02

[fluo]Maison de Justice et du Droit[/fluo]
5 place de l'Obélisque
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Tél. : 03.85.90.87.83

Bonjour, [fluo]vous n'aurez jamais du laisser au vendeur le chèque de banque de 12000 euros pour la transaction liée au véhicule.[/fluo] Un contrat pour etre valable n'a pas besoin d'etre écrit, l'échange de volonté suffit (consensualisme), en plus il vous a remis le véhicule.

Prenez contact rapidement avec un avocat (adresses ci-dessus en Saone et Loire) pour voir si la vente peut etre annulée, courage et bon week-end à vous.

Par **Traxman**, le **17/04/2010** à **14:04**

Bonjour

Merci de votre réponse
Je vais bien sur contacter un avocat suite à cette affaire.
En revanche, le vendeur ne m'a pas remis le véhicule, et aucun certificat de vente n'a été signé

Bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés